Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_05-DE

COMMUNE DE LOCMALO

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Délibération n°2026-05 du 20.01.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Madame Chrystel LOMBARD, Monsieur Cédric BOISBOUVIER, et Madame Carine LE CUNFF.

Absences excusées : Madame Lucette LE ROCH (pouvoir donné à Jean-Charles LOHÉ), Madame Christine ROBERT (pouvoir donné à Christine DROUAL), Madame Sandrine VAUGEOIS (pouvoir donné à Joël GAUTIER), Monsieur Aurélien AUDIC, Monsieur Dominique LE MANACH et Madame Sandra LE DOUJET.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 8
Votants : 11

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé LOMBARD Chrystel secrétaire de séance.

ENVELOPPE DE SUBVENTIONS 1-2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;

Considérant les demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'année 2026 ;

Considérant l'intérêt local des actions menées par les associations, participant à l'animation, à la vie sociale, culturelle, sportive et éducative de la commune ;

Considérant que la commission subventions s'est réunie le mardi 13 janvier 2026 afin d'examiner les demandes et de formuler des propositions d'attribution ;

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260120-2026_05-DE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les propositions d'attribution de subventions aux associations pour l'exercice 2026, telles que détaillées dans le tableau récapitulatif ci-dessous, établi à l'issue des travaux de la commission.

ASSOCIATION (enveloppe 1)	SUBVENTION 2026
Association Fête de l'Andouille	**350,00 €**
So'LEGO	**300,00 €**
Cercle Celtique de Rostrenen	**30,00 €**
Association des parents et amis des résidents de la MAS les Bruyères	**100,00 €**
Comité de la Cavalcade	**350,00 €**
TOTAL	**1 130,00 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations selon le tableau annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 20 janvier 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance, **Le Maire**

LOMBARD Chrystel **Jean Charles LOHÉ**

Affiché en Mairie le 22 janvier 2026
Transmis en Préfecture le 22 janvier 2026